

L'an deux mille dix-sept, le dix avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

Date de convocation : 04.04.2017

Présents : AUBIGNAT Michel, BARON Rosy, BICHARD Renée, CHEVARIN Jérôme, FOGLIENI Baptiste, MAUPOINT Véronique, MENAL Marilyns, NEUVILLE Claude, ROGUET François.

Absents : FREDY Dominique, TAMBOIS Jérôme.

Secrétaire de séance : Renée BICHARD

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire de Mairie de Saint-Rémy-de-Blot.

François ROGUET introduit la séance en rappelant le contexte des votes des budgets et notamment la baisse des dotations. Il indique ainsi que l'intercommunalité est soumise à ce contexte de diminution des recettes. Baptiste FOGLIENI soumet l'idée de faire appel à un nouveau mode de financement des projets : le financement participatif. Cette question pourra être étudiée selon le type de projet à venir sur la commune.

N° 2017-25 Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 8,23 %

Taxe foncière (bâti) : 11,04 %

Taxe foncière (non bâti) : 70,06 %

N° 2017-26 Vote du budget primitif 2017 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, avec huit voix pour et une abstention, vote le Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 207 776,72 euros.
- Dépenses et recettes d'investissement : 70 499,40 euros.

N° 2017-27 Subventions aux associations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la répartition des subventions attribuées aux associations pour l'année 2017. Il présente ainsi les demandes faites par les associations.

- Anima'Sioule St-Rémy - Lisseuil : 2900 euros
- La Centaurée : 1800 euros
- Société de chasse « La Vaillante » : 300 euros
- Silice : 500 euros
- Association Château-Rocher : 300 euros
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 300 euros
- AMAP du Rocher : 300 euros
- Sioule Music : 600 euros

La subvention Sioule Music comprend l'année 2016 et 2017.



N° 2017-28 Vote du budget primitif 2017 – Budget Auberge de Pays

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017 de l'Auberge de Pays qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 20 562,65 euros.
- Dépenses et recettes d'investissement : 413 904,59 euros.

Questions diverses

- Y aura-t-il un feu d'artifice organisé par la Communauté de Communes à Château Rocher pour le 14 juillet ? François ROGUET indique que cela est peu probable, peut-être lors d'une prochaine année ?
- Michel AUBIGNAT indique aux membres du Conseil Municipal qu'un inventaire de la salle des fêtes a été réalisé avec Nadine AUBIGNAT. Des horaires pour donner et rendre les clés de la salle des fêtes seront déterminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.